

Qu'est-ce que le Fonds Social Chauffage (ou fonds mazout) ?

01/12/2020



Lorsque vous vous trouvez dans une situation financière difficile, le Fonds Social Mazout peut **intervenir partiellement** dans le paiement de vos **factures de mazout**. Il vise les personnes qui se chauffent avec :

- le **gasoil de chauffage** ;
- le **pétrole lampant** ;
- le gaz **propane en vrac**.

Il ne concerne donc ni le gaz naturel par raccordement au réseau du gestionnaire de réseau de distribution, ni le gaz propane et butane en bonbonne.

Cette allocation est octroyée **via le CPAS** de votre commune. Une seule allocation est octroyée par ménage et par période de chauffe.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique «?les aides pour le mazout?».

Publié le 1^{er} décembre 2020.